

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20h00, le CONSEIL D'ADMISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Président.

Convocation du 09/04/2024.

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Victor DENOUVION, Isabelle BELBÈZE, Albertine DE CARVALHO, Eric AUTECHAUD, Thierry BUSCATO, Bernard BOUÉ, Aline BERGOUGNAN, Agnès CARRARO, Marie-Françoise DELMAS, Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN, Jean NOUGAROLIS.

Etaient excusés : Corinne FARRET, Naziha ABOULGHAZI, Jean-Marc CARNEIRO, Suzanne BENCHARGUI, Juliette MONTEIL.

Avaient donné pouvoir :

- Corinne FARRET avait donné pouvoir à Eric AUTECHAUD
- Naziha ABOULGHAZI avait donné pouvoir à Agnès CARRARO
- Jean-Marc CARNEIRO avait donné pouvoir à Isabelle BELBÈZE
- Suzanne BENCHARGUI avait donné pouvoir à Albertine DE CARVALHO

Présents : 12

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023
N° 2024-14**

Le Conseil d'Administration, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2023 qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant. 31 796.47€ €,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement s'élevant à 67 746.45€

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

Considérant que le budget 2023 ne comportait pas en prévision de virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021).

DÉCIDE d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au compte R001 la somme de 67 746.45€

Affectation au compte D002 la somme de 31 796.47€

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 24/04/2024



Le Maire de Saint-Jory (Hte Garonne)

Le Président, Victor DENOUVION.

Accusé de réception en préfecture
031-263105942-20240415-DELIB202414-DE
Reçu le 24/04/2024